



Le jeudi 28 juin 2014 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christiane DECANter-CAULLET.

Date de la convocation : le 20 juin 2014 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mmes Pierrette MAILLARD, Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mme Colette GRASER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, MM. Eric DESREUMAUX, Dominique SERGENT, Riquier WILLOQUET, Mmes VIENNE épouse DUTOIT Karine, Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Danièle PETIT (à Mme Christiane DECANter-CAULLET), Mme Marie-France TAILLEFER (à M. Pierre BOURGOIS), M. Claude LAMARCQ (à M. Jean-Max LEFEBVRE), Mme Martine FOULON (à Mme Nathalie HERBAUX), Mme Dong NGUYEN-RODRIGUEZ (à M. Dominique SERGENT)

Absents excusés : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, M. Alexandre MEZIERE

Absente : Mme Delphine BERNADAT

N°14-4-8

Intercommunalité

SIVOM Alliance Nord-Ouest

Adhésion au groupement de
commande pour l'achat de papier

Rapport de M. le Maire,

Le marché de fourniture de papiers arrive à son terme le 31 juillet 2014. Dans la perspective de son renouvellement, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics, il est proposé de retenir la procédure de groupement de commandes.

Ce groupement de commandes sera constitué entre le SIVOM Alliance Nord-Ouest, l'office de tourisme du val de Deûle et les communes de Bondues, Deulémont, Lambersart, Marquette-lez-Lille, Pérenchies, Quesnoy-sur-Deûle, Saint-André et Verlinghem.

Il permettra de grouper les achats, les volumes en jeu afin d'obtenir de meilleures conditions de prix et d'exécution.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter (jointe en annexe 1).

Conformément à l'article 8 du code des marchés publics, le SIVOM Alliance nord-ouest assurera les fonctions de coordonnateur. Il sera chargé de procéder, dans le respect des règles du Code des Marchés Publics, à l'organisation des opérations de sélection du contractant ainsi que de la signature et notification du marché. Il passera en outre les éventuels avenants. Chaque membre du groupement exécutera la part de marché dont il a la charge conformément aux dispositions définies dans la convention.

Le marché à conclure est un marché à bons de commande avec fixation de montants annuels minimum et maximum passé sur procédure adapté conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics. Il sera conclu pour une période d'un an non renouvelable.

Le nouveau marché de fourniture de papier prendra effet à compter du 1^{er} août 2014 ou de la date de notification si celle-ci est postérieure.

Les besoins de la commune sont définis comme suit :

- montant minimum de commande par an : 1000 €HT
- montant maximum de commande par an : 5000 €HT

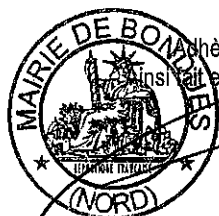
Il y a lieu d'élire parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la commune, un titulaire et un suppléant pour la représenter au sein de la commission d'attribution du groupement de commandes.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes auquel participeront les communes de Bondues, Deulémont, Lambersart, Marquette-lez-Lille, Pérenchies, Quesnoy-sur-Deûle, Saint-andré, Verlinghem, ainsi que le SIVOM Alliance nord-ouest et l'office de tourisme du Val de Deûle sur la base des dispositions précitées;
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de papier pour les besoins propres aux membres du groupement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ;
- de désigner M. Xavier RUYANT, Adjoint au Maire comme membre titulaire et M. Alain FAUVARQUE, Adjoint au Maire comme membre suppléant pour siéger au sein de la Commission d'attribution du groupement de commandes ;

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits spécifiques ouverts au budget.

Travaux préparatoires
CA du 10 juin 2014
Commission Générale du 19 juin 2014



Le conseil

adhère à la proposition ci-dessus

ainsi fait et délibéré en séance du Conseil

Certifié conforme

Le Maire

